



## **Avis sur la saisine pour le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation**

*Avis adopté lors de la séance plénière du 10 novembre 2016*

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional en date du 21 juillet 2016,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 24 octobre 2016,

Après avoir entendu **Marie-Madeleine MAUCOURT**, Présidente de la commission Développement Économique et Emploi, **Bruno FAUVEL**, Président de la commission Environnement, **Georges WALTZ**, Président de la commission Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales, **Pascal LOUIS et Jacky TOUPENET**, rapporteurs,

**Le Conseil économique, social et environnemental régional  
Grand Est  
a voté le présent avis à l'unanimité.**

## SOMMAIRE

---

PROPOS LIMINAIRES .....	4
1. TRANSITION ENERGETIQUE.....	5
2. ATTRACTIVITE .....	15
ANNEXE 1 : LETTRE DE SAISINE .....	25
ANNEXE 2 : COMPOSITION DES GROUPES.....	26
ANNEXE 3 : RAPPEL DES DERNIERS AVIS ADOPTÉS PAR LES CESER D’ALSACE, DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET DE LORRAINE ABORDANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	27
ANNEXE 4 : TRANSITION ENERGETIQUE : AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	29
ANNEXE 5 : LISTE DES ORGANISMES AUDITIONNÉS .....	30

## PROPOS LIMINAIRES

---

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) engage les Régions à élaborer un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). La Région élabore le projet de schéma en concertation avec les métropoles et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

En amont de cette consultation, le CESER a contribué à cette réflexion au travers d'une note d'orientation votée en séance plénière du 16 septembre 2016. Le CESER y rappelait, entre autres, son souhait d'un développement intelligent, durable, inclusif et équilibré pour la Région Grand Est.

Dans le cadre du processus de consultation engagé par la Région Grand Est, le Président du Conseil régional par courrier du 21 juillet 2016 a saisi la deuxième assemblée afin qu'elle contribue à la réflexion commune.

La mobilisation du CESER porte sur deux sujets :

- *la transition énergétique,*
- *l'attractivité : comment rendre notre région plus attractive aux investisseurs étrangers ?*

Le CESER s'est efforcé de répondre de façon précise aux questions posées dans la lettre de saisine et a cherché dans un délai contraint, à contribuer de la façon la plus appropriée à la rédaction du schéma à venir. Pour ce faire, le CESER a mis en place deux groupes composés de membres des commissions développement économique et emploi, environnement et international. Il a auditionné des acteurs du territoire pour chacun des sujets à traiter tout en veillant à la bonne coordination des études menées.

Le délai consenti à cette saisine n'a pas été de nature à permettre une étude aussi approfondie que les groupes de travail l'auraient souhaité. Certains pans de réflexion, mêmes s'ils ont contribué aux débats n'ont pu faire l'objet d'un développement.

Toutefois, le CESER présente les conclusions de son analyse et ses préconisations dans un document qui traite de la transition énergétique d'une part et de l'attractivité d'autre part.

1. L'enjeu énergétique est devenu un des piliers de la transition écologique pour le développement durable. Le besoin fort en énergie, produite à partir de ressources fossiles, doit trouver des alternatives pour une croissance verte. Le CESER s'est efforcé de porter des propositions veillant à équilibrer le besoin en énergie sans altérer confort de vie ou d'entreprendre dans le respect de l'environnement et de la santé des individus.
2. Dans une économie mondialisée, l'attractivité d'un territoire en matière d'investissements étrangers pose la question de son efficience à répondre aux besoins d'un porteur de projet. L'écosystème proposé par le Grand Est est-il susceptible d'emporter ce choix face à la concurrence de pays voisins ou plus éloignés ? Le CESER a répertorié les critères qui conditionnent le choix de l'investisseur. Le CESER, au travers de ses propositions, essaie de trouver un juste équilibre entre les ressources du territoire à développer et la création d'un environnement propice aux choix des décideurs internationaux en faveur de notre Région.

# 1. TRANSITION ENERGETIQUE

---

## 1.1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, l'augmentation de leur prix à long terme font de la maîtrise de la demande en énergie un enjeu mondial majeur pour les années à venir. La **transition énergétique** est une des composantes de la transition écologique vers un développement durable dont les nombreux leviers doivent orienter nos économies vers des modèles moins linéaires en privilégiant une utilisation des ressources plus économes, plus efficaces et responsables.

**La transition énergétique désigne le passage d'un système reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, vers un « mix » énergétique s'appuyant sur la sobriété, sur l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.**

Comme le reprenait le CESE dans son rapport de 2013 « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » : « **L'efficacité et la sobriété dans les usages de l'énergie représentent notre première ressource et notre plus grande marge de manœuvre...** ».

La sobriété énergétique vise à réduire la consommation, sans porter atteinte au niveau de confort. **L'efficacité énergétique** consiste à modifier les processus pour obtenir le même résultat qualitatif en consommant moins d'énergie.

Cette efficacité énergétique est l'opportunité de transformer ce potentiel économique en hausse de chiffre d'affaires pour l'économie locale, en investissements pérennes dans des emplois qualifiés non délocalisables, en création de pouvoir d'achat par une meilleure solvabilité de ses habitants, mais aussi en une diminution de la précarité énergétique.

Les CESER Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont mené ces dernières années des réflexions sur les énergies et sur la transition énergétique<sup>1</sup>. Le groupe de travail s'est appuyé sur ces dernières, en tenant compte d'éléments d'actualité collectés lors d'auditions complémentaires et en respectant le cadrage validé 16 septembre 2016 par le CESER Grand Est et dont voici des extraits :

### **Note d'orientations du CESER pour le SRDEII**

*« Qu'une transition écologique réussie s'appuie sur une politique, un ensemble de principes et surtout des pratiques favorisant l'appropriation par notre société d'un nouveau modèle économique et social respectueux de l'environnement.*

*Le SRDEII devra garder en ligne de mire cet enjeu, qui a fait l'objet de plusieurs avis des 3 anciens CESER, et devra promouvoir certaines forces régionales telles que la **construction bois**, les **agro-ressources** et la **rénovation énergétique des bâtiments...** qui représentent un potentiel pour l'économie locale. »*

Elle précise que « **la reconquête de l'industrie**, élément structurant de l'activité économique, doit être soutenue et/ou encouragée dans les domaines à fort potentiel (emploi, valeur ajoutée) pour la région Grand Est. »

---

<sup>1</sup> Cf. en annexe la liste des Avis des CESER relatifs à la transition énergétique.

L'**agriculture** et la **filière bois** (produits dérivés), l'**industrie agro-alimentaire** et les **agro-ressources** font partie des domaines identifiés.

Enfin, la note d'orientation précise la nécessité concernant la transition écologique de :

- « *organiser le développement économique en respectant les ressources.*
- *promouvoir et favoriser la **rénovation énergétique, l'éco-construction...***
- *intégrer l'ensemble des principes et des pratiques de développement durable dans les projets portés et soutenus par la Région et le faire savoir. »*

Le contexte législatif a évolué depuis la **loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, qui a comme ambition d'agir pour le climat, de préparer l'après pétrole, d'engager le pays dans une croissance verte et de financer cette transition énergétique. Elle met l'accent sur les économies et l'efficacité énergétique liées au développement de sources alternatives. Aux objectifs chiffrés de baisse de consommation et d'émissions, de hausse de la part des énergies renouvelables ou de baisse des déchets mis en décharge, s'ajoutent des outils pour « agir ensemble ». Des cibles prioritaires sont mises en avant, comme la rénovation des bâtiments, les transports, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la sûreté nucléaire et la simplification.

**Le présent avis avance des préconisations pouvant être mises en œuvre dans le SRDEII. Des thèmes comme l'industrie, l'économie circulaire, les déchets ou les transports ne font explicitement pas partie de la présente étude. Toutefois, le CESER a engagé des réflexions sur ces sujets complexes afin de proposer des éléments pour une politique publique de long terme. Une meilleure efficacité énergétique de ces secteurs aurait non seulement une incidence forte en matière de lutte contre le réchauffement climatique mais également sur leur compétitivité.**

Dans ce cadre, il s'agira aussi pour le CESER de suggérer au Conseil régional les conditions d'une véritable réflexion sur les thèmes connexes à la transition énergétique, comme l'énergie « grise » ou l'impact environnemental des politiques mises en œuvre mais aussi la gouvernance, le suivi et l'évaluation de l'action politique, sans oublier une « veille prospective ».

## **1.2. LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION GRAND EST EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

De nombreuses analyses et synthèses ont été publiées ces dernières années avec en parallèle de nombreux schémas et plans comme par exemple les Schémas Régionaux des Infrastructures et des Transports (SRIT), les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et surtout les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) où figurent des constats et objectifs à atteindre. La majorité de ces documents concerne les périmètres des trois anciennes régions mais il apparaît qu'une reprise partielle d'éléments structurants soit nécessaire pour appréhender les potentiels immédiats. **Le SRDEII doit les identifier clairement** en analysant ces divers documents pour en extraire des objectifs et des leviers, pour mettre en œuvre des politiques ciblées tout en prévoyant des critères d'évaluation qui permettront une analyse objective de l'efficacité. **Bien plus que les potentiels**, qui sont maintenant bien identifiés, **il est nécessaire de faire apparaître les leviers les plus pertinents mais aussi les freins** qui peuvent influencer sur les attendus d'une politique.

**L'innovation et la recherche sont primordiales** pour réussir une politique de transition énergétique. En Région, Il existe des grands domaines de recherche en forte interaction avec les activités économiques et la transition énergétique tels que les pôles de compétitivités : Fibres Grand Est, Industries & Agro-Ressources, etc. Toutes les pistes doivent être explorées en mettant l'accent sur les plus forts développements attendus, la chimie verte et le biosourcé, ou pouvant débloquent des secteurs à forts potentiels comme le stockage de l'électricité produite par les Énergies renouvelables (EnR). Il convient de trouver les solutions pour le déploiement industriel en mettant des outils financiers d'initiation, y compris de nouveaux outils comme des participations publiques, des obligations,... et **optimiser les fonds déjà disponibles en ne négligeant pas tous les actuels appels à projet qui méritent d'être coordonnés à l'échelle régionale** (par ex. : les Territoires à énergie positive pour la croissance verte).

**Habitat** : les maisons individuelles sont prédominantes dans le parc de certains départements avec des taux largement supérieurs à la moyenne nationale (55,9%) pour six départements sur dix comme la Meuse (76,2%) ou les Ardennes (70,8%). La part de logements vides est aussi plus forte dans le Grand Est (8,29% pour 7,26 au national) avec des différences départementales variant de 7,03% pour le Bas-Rhin à 10,85% pour la Haute-Marne. Le « vieux bâti » est tout aussi prégnant avec un parc globalement plus ancien qu'au niveau national. Les disparités du logement social sont importantes avec des variantes de 11,1% pour la Meuse à 25,4% pour la Marne. L'objectif de rénovation prévu par les SRCAE est loin des réalisations. L'exemple de l'Alsace en est l'image : en 2014 on était à 3% de l'objectif pour le parc privé et à 15% pour le parc social.

Le renouvellement annuel du parc immobilier est de l'ordre de 1%. La rénovation est largement assurée par des petites entreprises dont la majorité de l'emploi est local et non délocalisable. Le secteur de la construction progresse mais à un rythme inférieur par rapport au niveau national ce qui impacte également la valeur ajoutée et l'emploi salarié qui sont eux aussi plus faibles que la référence nationale.

**Production et consommation d'énergie** : le Grand Est est la première région pour la production d'électricité éolienne avec une augmentation du parc de 30% entre 2014 et 2015. La région est exportatrice d'électricité avec une production qui couvre plus du double de ses besoins. Les filières EnR couvrent 29,5% de la consommation régionale pour une moyenne nationale de 18,6%. Cette filière a progressé de 5,3% entre 2014 et 2015. La consommation finale électrique moyenne de la région diminue de 9,4% depuis 2006. Elle continue d'augmenter pour les professionnels et les particuliers alors que la baisse est conséquente pour les PME/PMI et l'industrie.

Les territoires ont des possibilités EnR variables et une analyse fine des vrais potentiels est nécessaire notamment sur l'utilisation des biomasses et de la géothermie.

**Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)** : trois Fonds concernent notre région ; le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Le montant disponible pour le Grand Est sur la période 2014-2020 s'élève à 1.606 M€ dont 956 M€ pour les FEDER/FSE et 650 M€ pour le FEADER. Une identification précise des programmes et actions ciblées pour la transition énergétique est nécessaire en vue d'optimiser la mobilisation de ces soutiens, d'autant que les contractualisations ont été conduites par les trois anciennes Régions. D'autres fonds européens sont également mobilisables sur des programmes

transfrontaliers (Interreg) dont la dotation initiale est de 1,1 milliard et notre position frontalière doit permettre une mobilisation particulière.

Les porteurs de projets sont confrontés à de nombreuses difficultés, lors des phases successives que sont le dépôt du projet, la mise en œuvre du projet, les contrôles et les paiements y afférent. La constitution des dossiers est empreinte d'un trop grand formalisme : les incertitudes sur l'éligibilité des projets, sur les délais d'obtention des autorisations, sur les difficultés d'interprétation, délais d'attribution des fonds, .... **Pour soutenir les porteurs de projets publics ou privés, il faut réduire les difficultés, lever les incertitudes et faciliter l'articulation** entre fonds structurels européens, politiques régionales et locales ...

**L'agriculture** concerne 45% du territoire avec un poids particulier de la viticulture-boisson (42% des entreprises agricoles et ¼ des emplois) et de l'agroalimentaire en général. Un salarié sur 20 du Grand Est est concerné par les filières agricoles.

Près de 1/10ème des exploitations françaises se trouve dans le Grand Est, ce qui représente 13,7% de la valeur ajoutée nationale. C'est un secteur en pleine mutation qui doit répondre à de nouveaux enjeux (développement des biosourcés et de la chimie verte mais aussi de l'utilisation de la biomasse pour produire de l'énergie) tout en garantissant l'alimentation des humains, en s'adaptant aux changements climatiques et à la demande sociétale.

**La forêt** couvre 35% (4ème rang national) du Grand Est avec une surface 1,84 millions d'hectares. L'accroissement naturel annuel régional (en mètres cube de bois), est de 13,7 millions de m<sup>3</sup> dont on ne prélève que 7,6 millions de m<sup>3</sup>, laissant croire à un disponible mobilisable. La capitalisation concerne quasi exclusivement la petite propriété privée non mobilisable sans une politique volontariste au niveau national.

Le secteur souffre d'une exportation de bois non façonnés, notamment le bois d'œuvre et, comme au plan national, d'une mauvaise organisation de la filière. Des tensions apparaissent entre l'utilisation industrielle et la première transformation, secteurs où la valeur ajoutée est la plus importante, avec le développement du bois énergie. L'analyse réelle du gisement fait débat.

### **1.3. COMMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION POURRAIENT CONTRIBUER À L'EXPRESSION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION GRAND EST EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

#### **1.3.1. CONTRIBUTION AUX FILIÈRES BIOMASSE**

Nous avons en région, des pôles d'innovation et de recherche reconnus sur le biosourcé et la chimie verte. Le développement des produits biosourcés ou issus de la biomasse (bois, biogaz produit par méthanisation...) peuvent être générateurs de fortes valeurs ajoutées mais il nécessite la création de filières industrielles qui puissent être alimentées sans tension conjoncturelle. Si les produits exigent une normalisation afin de pouvoir être industrialisés, **les vrais potentiels disponibles en gisements de biomasse doivent être identifiés sur une échelle de temps qui permette l'amortissement des investissements.** C'est une nécessité préalable que le SRDEII doit intégrer.



Le bouquet énergétique dans le Grand Est, avec une forte part des énergies renouvelables, est intéressant pour la compétitivité-prix. **Le territoire doit se saisir du potentiel de développement qui existe mais qui nécessite la création de solides filières industrielles** pour éviter d'importer tous les matériels comme ce fut le cas pour les éoliennes et comme c'est le cas pour la méthanisation. **Des signaux clairs doivent être apportés pour la constitution de ces filières.**

### 1.3.2. GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Rénover est une nécessité environnementale et sociale, et une opportunité économique qui ne sont plus à démontrer. Deux marchés distincts sont à considérer : le marché déjà sous maîtrise d'œuvre (grands bâtiments résidentiels et tertiaires, rénovations lourdes, monuments historiques, ...) et le marché où la maîtrise d'œuvre n'intervient en général pas (l'essentiel des maisons individuelles). La priorité est de structurer une offre de rénovation performante à coûts maîtrisés.

Il faut aussi distinguer l'immobilier appartenant aux collectivités, à l'Etat et ses établissements, où l'on doit être démonstratif pour permettre une montée en gamme visant l'excellence. Une montée en puissance graduelle pour le parc privé devrait être recherchée, en volumes rénovés et en qualité, quitte à cibler des seuils moins performants, plus accessibles et permettant une offre démultipliée pour les entreprises.

#### → Développer l'analyse globale préalable des rénovations par la mise en place de plateformes d'aide à la décision

**Une analyse en coût global est indispensable** pour assurer la meilleure efficacité et rentabilité des opérations de rénovation énergétique des bâtiments. En effet, sur 3 ou 4 décennies les coûts d'exploitation peuvent représenter les  $\frac{3}{4}$  du coût global. Cette analyse doit mettre les décideurs, les porteurs, les commanditaires... face au risque financier à long terme de choix immédiats mal évalués.

#### → Soutenir et mettre en place des Centres de ressources, un observatoire

Le CESER souligne l'importance et le besoin réel de continuer à récupérer des informations auprès des **Centres de ressources**, qui permettent de valoriser ces informations. Le CESER incite la Région, en tant que coordinateur du développement économique, à mettre en place, ou à soutenir, des **plateformes d'aide à la décision**. Il insiste également **sur l'intérêt majeur de disposer d'un organisme de pilotage, d'animation et d'accompagnement, sous la forme d'un Observatoire** qui alimente ces dernières.

#### → Cibler le maillon de la maîtrise d'œuvre

La performance d'une rénovation énergétique passe par l'implication et l'appropriation de ce sujet par de nombreux acteurs, à différentes phases du projet. Pour le CESER, cet effort doit porter en premier lieu sur les acteurs des études, et ceux qui les conduisent. A ce titre, la maîtrise d'œuvre, en amont nécessairement, dans la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique, apparaît actuellement comme le « maillon faible » de la chaîne des travaux. **Des dispositifs spécifiques doivent donc cibler la maîtrise d'œuvre.**

→ **Mettre en place une obligation de partenariat des acteurs économiques locaux dans les contrats et les marchés publics**

Le CESER relève le frein lié aux difficultés juridiques et techniques (assurance du porteur de l'offre) à faire travailler des artisans en groupement. Pour ce faire, toute la chaîne des intervenants du bâtiment doit être sollicitée et intégrée. **Le CESER convie les collectivités à inclure dans leurs cahiers des charges l'exigence d'un travail en commun des acteurs en amont.**

→ **Assortir le soutien public à l'atteinte des résultats**

Lier le soutien public à la réalisation et mesure de performance énergétique tendrait pour le CESER à une responsabilisation des acteurs. La réalisation de contrôles pour vérifier la qualité post-travaux, est nécessaire en neuf ou en réhabilitation (tests d'étanchéité air/eau ou tests de rendement...). En outre, **l'une des vertus de l'obligation de résultat est la montée en compétences techniques des professionnels du bâtiment.** Des effets bénéfiques devraient aussi découler sur les coûts, qui devraient baisser, même si la phase d'industrialisation de ce modèle n'est pas atteinte.

→ **Massifier les rénovations énergétiques en recourant à des outils d'ingénierie financière innovants**

Quel que soit le niveau final de performance énergétique visé (de très élevé à moyen), le rythme actuel de rénovation des bâtiments les plus énergivores ne permet pas d'envisager un niveau acceptable de performance énergétique du parc privé ou public avant de nombreuses décennies.

Le CESER encourage le Conseil régional à participer avec le secteur bancaire à la mise en place de **dispositifs financiers innovants**, comme le tiers financement ou le tiers investissement. Il propose aussi devant la dissuasive complexité d'accès aux mécanismes financiers actuels pour les propriétaires, **la création d'un dossier unique de financement**, leurs permettant d'avoir connaissance rapidement de l'ensemble des financements de « base » auxquels ils ont accès.

Les **dispositifs de financements doivent se décliner spécifiquement en fonction des cibles visées**, afin de créer le meilleur effet de levier. **Le Conseil régional doit clarifier rapidement les modalités d'utilisation des Fonds européens mais aussi de leur contrôle** car les incertitudes bien identifiées par les porteurs de projets risquent d'en limiter la mobilisation.

→ **Cibler le patrimoine public pour l'exemplarité**

**La valorisation du patrimoine public doit être un moteur pour booster les rénovations énergétiques** et favoriser l'innovation et la recherche. Il doit participer à une montée en compétence et à l'attractivité des professionnels de la région en termes de rénovation thermique. L'ensemble des acteurs locaux avec leurs compétences complémentaires doit être impliqué, afin qu'en termes d'exemplarité, le label BBC soit appliqué à la rénovation et label bio et énergie passive pour tout édifice public collectif neuf.

→ **Envisager un soutien pour les copropriétés privées**

La structuration et le mode de gestion des copropriétés (règle de l'unanimité) constituent des freins forts par rapport au potentiel de rénovation énergétique qu'elles constituent. Pourtant,

il y a ici des possibilités de massification intéressantes. Il est nécessaire d'avoir un regard particulier et envisager des soutiens ciblés.

#### → Renforcer la formation des professionnels du bâtiment

Le CESER insiste sur l'importance de modules adaptés dans la formation initiale qui pourraient s'appuyer sur le compte personnel de formation du salarié, à destination des professionnels du bâtiment, dans un contexte d'évolution et de montée en gamme des métiers. Les CFA pourraient pleinement jouer leur rôle. La Région doit prévoir ces modules dans l'offre de formation, avec un appui particulier pour les salariés des Toutes Petites Entreprises (TPE) et les artisans. Dans le cadre des négociations actuelles avec les branches, **la Région doit prévoir un axe particulier complémentaire dans l'effort de formation pour les TPE et les artisans afin de permettre à ces entreprises de libérer leurs salariés pour se former.** Ainsi, les artisans pourront se structurer plus facilement en groupements de compétences (bouquets de travaux), développer une offre de rénovation performante avec des objectifs de prix de travaux et se constituer des références et une expérience en matière de rénovation.

#### → Porter une attention à la qualification des collectivités publiques

Le CESER attire l'attention sur le fait que la nécessité de qualification vaut aussi pour la sphère publique, dont les acteurs élus ou techniciens ont besoin de soutien pour choisir les bonnes solutions.

Il préconise aussi le recours aux groupements de commande pour les acteurs publics, permettant d'optimiser les compétences techniques.

### 1.3.3. ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le 10<sup>ème</sup> rapport annuel sur les « Tendances mondiales des investissements dans les énergies renouvelables », les investissements mondiaux réalisés en 2015 se sont élevés à 286 milliards de dollars soit 3% au-dessus du précédent record établi en 2011. C'est plus du double des investissements réalisés dans les centrales à charbon et à gaz estimés à 130 milliards de dollars. Les territoires du Grand Est disposent de potentiels d'énergies renouvelables disparates, qui justifient un **traitement différencié des politiques à mettre en place.**

La biomasse est constitutive des différents écosystèmes de la planète et participe à leurs équilibres naturels, elle est censée se renouveler après chaque utilisation. Elle est d'abord cultivée et élevée pour l'alimentation de l'Homme et utilisée pour la production d'énergie avec l'appellation de bioénergie. Actuellement, les plus utilisées à des fins énergétiques sont : le bois, les coproduits, les cultures énergétiques (biocarburants), les déchets de l'activité humaine.

#### **Méthanisation, un développement oui mais .... :**

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les limites du potentiel de production d'énergie lié au biogaz et à la méthanisation. Il souligne notamment les risques de conflits d'usage et de déstabilisation d'autres filières agricoles ou biosourcés qui découleraient de la création d'unités trop nombreuses ou surdimensionnées. Le développement de la méthanisation nécessite des **réflexions multi-partenariales en amont et une excellente connaissance des ressources** disponibles et des besoins locaux.

**La Région doit d'être vigilante sur les gisements et les concurrences induites afin d'éviter un détournement de la fonction première de la ressource.**

### **Vers un développement du bois énergie ?**

En 2013, le bois énergie représente près de 45% de la production primaire d'énergie renouvelable en France. Il constitue la première source d'énergie renouvelable, devant l'hydraulique (22%), les biocarburants (11%), les pompes à chaleur (6%) et l'éolien (6%).

La France est le premier pays européen consommateur de bois de chauffage. L'utilisation du bois comme source d'énergie peut, encore, se développer. Toutefois, le CESER précise que le développement de cette filière doit se faire avec un combustible de qualité en terme de rendement énergétique et d'impact environnemental, notamment sur la qualité de l'air, avec un strict respect de la hiérarchie des usages et des impératifs de gestion durable des forêts du Grand Est. **Une étude du vrai gisement disponible est un préalable nécessaire avant de s'engager plus loin dans le bois énergie.**

### **Les autres EnR, quelles perspectives ?**

L'exploitation du potentiel de l'énergie éolienne est un enjeu important dans la transition énergétique. Les investissements en R&D et dans les nouvelles technologies de l'éolien, recèlent un potentiel d'innovations technologiques à venir qui laisse augurer de belles perspectives. Pour le CESER, la pertinence de l'éolien comme levier de création d'emplois durables dans les territoires est attestée pour l'avenir. L'augmentation des capacités éoliennes, la nécessaire sécurisation de l'existant (innovation, maintenance, démantèlement), la stabilité réglementaire sont des leviers de cette future croissance. **L'éolien qui est actuellement bien développé, et pour lequel on voit apparaître des résistances sociétales, comme l'hydraulique dont le potentiel semble être optimisé, ne semblent pas être porteurs à l'échelle du SRDEII. Ils restent toutefois des secteurs de recherche et d'innovation à ne pas négliger.**

Plus largement, d'autres EnR doivent être développées et le SRDEII doit intégrer des actions particulières **comme le soutien au solaire thermique mais surtout à la géothermie**, même de surface, comme des axes de développement à court terme. Comme le mix EnR est intermittent dans la production (soleil et vent), le stockage de l'énergie est un axe qui voit apparaître ses premiers déploiements industriels. Par ailleurs, **le stockage de l'électricité reste un défi pour l'avenir et pour lequel un soutien particulier doit être envisagé.**

#### **1.3.4. PRODUITS BIOSOURCÉS**

Entrent, dans le champ de cette dénomination, tous les produits et matériaux issus, totalement ou partiellement, de la biomasse végétale ou animale. Ces produits et matériaux (bioplastiques, composites biosourcés, solvants, parfums, matériaux de construction, textiles...) trouvent de très nombreux domaines d'application (automobile, transport, bâtiment, chimie, loisirs, santé...).

Chanvre, paille, lin, ouate de cellulose, terre, etc., ces matériaux dits « biosourcés » peuvent être utilisés dans beaucoup de domaines de la construction (isolation, rénovation des bâtiments, etc...). Leur développement présente de nombreux avantages tant techniques, qu'économiques et écologiques.

Pour le CESER, l'opportunité d'un développement de la filière « produits et matériaux biosourcés » permettrait de valoriser les spécificités territoriales (poids de l'agriculture et de la sylviculture notamment) du Grand Est, sans oublier l'important potentiel régional en moyens et compétences en R&D. Les caractéristiques intrinsèques du territoire offrent en effet **une possibilité de spécialisation territoriale qui pourrait permettre à la région d'occuper une place dominante dans le domaine des produits et matériaux biosourcés.**

**Ici aussi, une étude prospective sur les gisements de biomasse et les usages envisagés est un préalable incontournable,** au risque de manquer la mutation enclenchée dans la chimie verte et le biosourcé.

### 1.3.5. SUSCITER DES PROJETS TERRITORIAUX INNOVANTS

**Peut-on compter exclusivement sur les grands opérateurs de la centralisation énergétique pour une transition énergétique ?** La transition énergétique ne pourra vraiment s'accélérer qu'au travers de la mobilisation des territoires, où, déjà, les actions concrètes se multiplient et s'amplifient au plus près des citoyens, des entreprises dans leur diversité et de leurs besoins énergétiques. Il faut les accompagner avec la mise en place de plateformes locales de rénovation ou des laboratoires territoriaux, **lieux d'expérimentation et de maîtrise de la triple complexité technique, juridique et financière des projets. Les nouveaux matériaux et les objets connectés vont apporter une révolution en termes d'efficacité énergétique et modifier les comportements. Organisation et esprit de responsabilité auraient intérêt à être testés.**

### 1.4. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : QUELLE RÉPARTITION DES RÔLES ? COMMENT ASSURER LA COHÉRENCE D'ENSEMBLE FACE À LA MULTIPLICITÉ D'ACTEURS ET D'ÉCHELLES DE DÉCISION ? LES COLLECTIVITÉS SONT-ELLES DES RELAIS OU DES RESSOURCES AUTONOMES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

La transition énergétique va impacter en profondeur l'ensemble de nos modèles socio-économiques. En tant qu'enjeu multidimensionnel, elle doit être associée avec certaines politiques territoriales, telles que l'aménagement du territoire, l'organisation de la mobilité et le soutien aux activités économiques. **Cette fonction s'inscrit par ailleurs dans le rôle de chef de file territorial confié à la Région dans ce domaine.** Chaque niveau (Région, Métropole, Département, Intercommunalité et Commune) a une pertinence propre qu'il s'agira d'articuler avec l'action des autres niveaux. Énoncer ces différents champs d'action ne suffit pas à déterminer le rôle exact qu'auraient à jouer les différentes collectivités dans un système de gouvernance à échelles multiples. L'appropriation citoyenne et locale des projets, qu'ils soient le résultat de démarches participatives ou co-construites avec les acteurs publics et privés locaux est un facteur essentiel pour la réussite de la transition énergétique.

**La gouvernance de la transition énergétique et les outils de sa mise en œuvre seront décisifs.** Le changement d'échelle, la multiplication des compétences et le besoin d'intégration entre des questions auparavant traitées séparément (demande et offre d'énergie, urbanisme...) **requièrent un pilotage politique fin et une planification cohérente.** Se pose ainsi la question des moyens humains et financiers de mise en œuvre, dans un contexte de réduction des

budgets et de redéploiement des fonctionnaires territoriaux, mais aussi d'une possible mutualisation.

Le niveau régional est pertinent pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la progression de la transition énergétique. La fonction de chef de file territorial confiée à la Région dans le domaine de l'économie pourrait s'inscrire **dans la création d'un comité régional de la transition énergétique** : instance de débat et d'orientation des politiques qui concourent en région à la mise en œuvre de cette transition.

En charge :

- de l'identification, le cas échéant, des besoins de réorientation de ces politiques,
- des modalités de prise en compte de ces politiques par les acteurs socio-économiques et territoriaux dans leurs propres logiques de développement,
- de la mobilisation pour la conduite de nouvelles actions ou solutions face aux difficultés rencontrées,
- du suivi de la trajectoire régionale sur les cibles retenues,
- du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des orientations et objectifs des politiques poursuivies en région et concourant à la transition énergétique,

Il s'agira de l'articuler avec l'action des autres niveaux. **La transition écologique ne sera qu'une réponse des territoires et il faut apprendre à travailler sans présupposé et sans limite artificielle.**

## 1.5. CONCLUSION

La transition énergétique ne doit pas être envisagée comme une obligation dont on connaîtrait déjà toutes les dimensions ! Elle ne se décrète pas, elle se co-construit avec l'ensemble des acteurs, c'est un projet collectif dont la société découvre progressivement les différentes facettes. Elle implique des transformations sociétales profondes et requiert une réflexion structurelle et systémique sur sa mise en œuvre à l'échelle des territoires. Elle aura inévitablement des impacts importants sur l'emploi, négatifs ou positifs selon les secteurs. En estimer l'ampleur et les échelles de temps concernées est un exercice complexe. Pour le CESER, l'intégration d'une commission emploi, formation et transitions professionnelles, au sein de la gouvernance, avec une responsabilité générale de piloter la dimension humaine du changement vers la transition énergétique et écologique, est nécessaire. Le CESER estime comme une des conditions majeures de facilitation de la conduite du changement la mise en place d'une gouvernance particulière qui « décloisonne » la réflexion et la décision.

**Il y a transition, donc une mutation est à l'œuvre ! Le temps du SRDEII peut permettre une anticipation mais il doit prévoir aussi les outils de gouvernance pour un pilotage permanent de notre économie au service d'un développement durable.**

## 2. ATTRACTIVITE

---

### 2.1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La France est le premier pays européen en nombre d'implantations industrielles étrangères. Mais cette position flatteuse cache une évolution préoccupante. En effet, alors qu'en 2006 la France représentait 16% des implantations étrangères en Europe, cette « part de marché » est tombée en 2015 à 12%, son plus bas niveau historique. En nombre d'emplois, la part de la France n'est même plus que de 6%. Car le pays accueille désormais surtout des investissements de petite taille, très peu de nouvelles usines, ainsi que de centres de recherche et développement. Et surtout, il décroche en ce qui concerne les sièges sociaux et les centres de décision, dix fois moins nombreux qu'au Royaume-Uni<sup>2</sup>.

« L'attractivité d'un territoire est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs de production mobiles et/ou la population<sup>3</sup>. » L'attractivité, concept multifactoriel, fait l'objet d'une intense compétition entre les territoires, spécialement en Europe. Certains facteurs d'attractivité non négligeables (fiscalité, droit du travail,...) dépendent du niveau national exclusivement. Les acteurs locaux et en premier lieu les Régions doivent donc concentrer leurs efforts sur les critères pour lesquels ils disposent de leviers d'action et adopter une politique volontariste pour mettre en avant les atouts et éléments différenciants.

**Le CESER a souhaité organiser sa réflexion à partir des principaux critères de choix dont dépend une implantation étrangère.** Ainsi, un investisseur étranger recherchera : la localisation par rapport à son marché, des infrastructures performantes, des disponibilités foncières, de la main d'œuvre formée et disponible, des filières d'excellence organisées en réseaux, des équipements stratégiques, un environnement d'accueil favorable, un accompagnement administratif et financier.

**C'est par rapport à chacune de ces attentes que le CESER a d'abord analysé la position du Grand Est, puis ordonné ses préconisations afin d'y répondre au mieux.**

### 2.2. LES ATTENTES DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS ET LA RÉPONSE ACTUELLE DU GRAND EST

#### 2.2.1. LA LOCALISATION PAR RAPPORT AU MARCHÉ

Le marché européen est le premier marché mondial et la position géographique de la France (6<sup>e</sup> économie mondiale) la place en très bonne position pour attirer des investisseurs souhaitant pénétrer ce marché. Quant à la Région Grand Est, elle est bien placée pour servir de « tête de pont » : jouissant d'une situation géographique stratégique et unique en France (frontalière avec quatre pays : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse), elle se situe à proximité à la fois de la métropole parisienne et de la grande dorsale européenne où se situe

---

<sup>2</sup> Source : EY – Baromètre attractivité 2016

<sup>3</sup> L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel, H. Gérardin et J. Poirot, De Boeck, 2010

le cœur économique de l'Europe. Profitant de cette dynamique européenne, le Grand Est est une région ouverte aux échanges internationaux : première région exportatrice après l'Île-de-France, elle est aussi en tête pour la part des emplois liés aux investissements internationaux.

### **2.2.2. DES INFRASTRUCTURES PERFORMANTES**

La région Grand Est se caractérise par la qualité de ses infrastructures de transport. Les réseaux autoroutier, fluvial et ferré, ainsi que les aéroports y sont proportionnellement plus développés que sur le plan national. Couplés à sa situation géographique, les infrastructures positionnent la région en véritable carrefour d'échanges internationaux.

Toutefois, hormis quelques sillons structurants parfois saturés (A31), la faiblesse des liaisons interurbaines est évidente. Et la couverture numérique reste très hétérogène.

### **2.2.3. DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES**

Quoique de façon très inégale sur l'ensemble de la région, le territoire offre en de nombreux endroits des disponibilités foncières pour des implantations. Le récent déclin industriel du Grand Est a laissé des friches industrielles et des bâtiments inoccupés. A condition d'être sains, bien situés et à un prix attractif, les bâtiments existants sont aujourd'hui recherchés en priorité, par rapport aux terrains nus.

### **2.2.4. DE LA MAIN D'ŒUVRE FORMÉE ET DISPONIBLE**

Le potentiel universitaire est important : les cinq universités du Grand Est totalisent quelque 200 000 étudiants (dont plus de 25 000 étrangers – 2<sup>ème</sup> rang français en % derrière l'Île-de-France) et plusieurs secteurs se signalent par leur excellence à l'échelle internationale.

La région Grand Est dispose d'une gamme de formations variées : depuis les nombreuses formations à bac+2 jusqu'aux filières d'ingénieurs qu'accueillent nos établissements d'enseignement supérieur, notre territoire est particulièrement bien outillé pour faire face aux grandes évolutions économiques, qu'elles concernent la réindustrialisation, le développement durable, la transformation numérique, ...

### **2.2.5. DES FILIÈRES D'EXCELLENCE ORGANISÉES EN RÉSEAUX**

En des temps de compétition exacerbée et de budgets publics contraints, les territoires ont intérêt à favoriser des regroupements d'acteurs de la recherche, de l'innovation, ainsi que des réseaux d'entreprises dans les branches et secteurs clés. C'est la logique des clusters, acteurs à part entière de l'attractivité.

Par leur effet de masse, leur communication forte autour d'une marque partagée, leur participation à la dynamique territoriale, ils renforcent la lisibilité thématique du territoire et permettent de générer une vision collective du futur.

C'est aussi le fondement de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3), qui concentre les moyens pour la recherche, l'innovation et le développement économique sur des secteurs prioritaires, choisis en fonction de spécificités régionales.

Deuxième région industrielle de France pour l'emploi, la région Grand Est dispose de filières stratégiques significatives, aussi bien en termes d'emploi que de valeur ajoutée. On peut citer en particulier les secteurs chimie-matériaux, industrie agro-alimentaire, machines-



équipements, automobile (nouvelles technologies – énergie propre), agriculture/filière bois et agro-ressources, technologies de santé, biotechnologies, tourisme. C'est prioritairement dans ces secteurs que s'organisent les six pôles de compétitivité (Alsace BioValley, Fibres-Energivie, Hydreos, Industrie et agro-ressources, Materialia, Véhicule du Futur) du Grand Est, ainsi que les pôles territoriaux de coopération économique, les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie), les IRT (Instituts de Recherche Technologique). Toutes ces démarches de réseau peuvent s'appuyer notamment sur les atouts des universités du Grand Est. Ainsi les universités de Strasbourg et de Lorraine ont chacune décroché un label d'excellence - « IdEx » pour la première, « I-Site » pour la seconde – dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA).

#### **2.2.6. DES ÉQUIPEMENTS STRATÉGIQUES**

Les équipements stratégiques peu répandus sur le territoire national sont des éléments différenciants. Il en est ainsi par exemple des plateformes technologiques, tel le supercalculateur ROMEO (à la 5<sup>e</sup> place mondiale pour l'éco-efficacité) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, qui met à disposition des industriels et chercheurs des ressources de calcul performantes, des espaces de stockage sécurisés, des logiciels adaptés, un accompagnement et une expertise, ... qui permettent de réduire les coûts et la durée de développement des nouveaux projets.

#### **2.2.7. UN RÉSEAU D'ACCUEIL ACTIF ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE**

Au-delà de facteurs directement liés à l'activité proprement dite, une entreprise recherche également un environnement favorable qu'il est plus difficile de qualifier et de quantifier. Pour un territoire, cela signifie travailler non seulement son attractivité « technique », mais aussi son attractivité résidentielle, culturelle, sportive, touristique, ... Et ceci notamment auprès des cadres, pour espérer accueillir des centres de décisions et pour ancrer les entreprises dans leur territoire.

#### **2.2.8. UN ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

A l'instar de la Belgique et des Pays Bas, le Grand Est bénéficie d'un avantage géographique pour l'accès aux marchés de l'Union Européenne. Il dispose aussi d'un avantage spécifique à la France : les formalités douanières simplifiées et dématérialisées. En effet, dans ce domaine la France apparaît, avec le Danemark, comme l'économie la plus performante au monde, loin devant l'Allemagne et le Royaume Uni qui n'apparaissent respectivement qu'aux 35<sup>ème</sup> et 38<sup>ème</sup> rangs<sup>4</sup>.

Au-delà de cet aspect particulier et sans méconnaître l'existence de freins par ailleurs, les entreprises recherchent de manière générale des facilités administratives et réglementaires. Autant que les éventuelles aides financières, cet aspect peut être décisif dans le choix de la localisation géographique d'un projet d'investissement.

---

<sup>4</sup> Source : Business France - Le livre blanc de l'attractivité de la France - 2016

## 2.3. LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Comment rendre notre région plus attractive aux investisseurs étrangers ? Quelles sont les forces à mettre en avant et les cibles privilégiées ?

**Afin de répondre à ces deux questions posées par la saisine, le CESER a ordonné ses préconisations selon les huit points ci-dessus évoqués, en les encadrant néanmoins par deux sujets qu'il juge primordiaux : l'image du Grand Est, en introduction ; et son pilotage économique, en conclusion.**

### L'IMAGE DU GRAND EST

#### → Construire l'image

Dans la compétition mondiale entre les territoires, un enjeu majeur de l'attractivité est la **construction d'une image, d'une marque propre**. Cette image doit s'appuyer sur une idée cohérente issue de deux questions : quelle est la valeur ajoutée de la région ? Quels sont les services différenciants par rapport aux régions concurrentes ?

Assemblage de trois anciennes régions aux tailles et identités bien distinctes, la région Grand Est ne dispose pas d'une image naturelle sur laquelle s'appuyer. Sa dénomination même n'évoque pas spontanément un positionnement territorial précis pour un interlocuteur peu au fait de la géographie française ou européenne.

Dès lors, la construction d'une image forte, spécifique à cette nouvelle région, hétérogène, constitue une tâche difficile. Elle n'en est pas moins indispensable.

Cette image doit mettre en exergue des chiffres et données produisant un effet-masse du fait de la taille de la région. Mais elle doit s'appuyer sur l'image et l'identité propres des trois anciennes régions qui la composent. Celles-ci comptent des produits et sites mondialement connus, il faut profiter de leur effet de marque et de leur pouvoir d'attraction. Une piste intéressante serait de partir des images traditionnelles des territoires qui composent la région et de les « bousculer » pour marquer un nouveau positionnement. Mais afficher un élément différenciant présuppose de pouvoir démontrer qu'il correspond aux réalités régionales.

#### → Garantir sa visibilité

L'image ne suffit pas, il faut également garantir sa visibilité dans la compétition des territoires pour attirer les investissements. Il incombe à la Région de promouvoir son image par le biais d'une promotion territoriale dynamique utilisant notamment toutes les possibilités du numérique. A cet égard et même s'il n'est qu'un des éléments d'une telle politique de promotion, **un site Internet structuré présentant tous les atouts du territoire est indispensable.**

#### → Promouvoir l'image

Le CESER recommande à la Région la **définition d'une stratégie de lobbying et de présence** comme porte-drapeau du Grand Est à l'extérieur, en toute occasion (salons, événements,...). A ce titre, la Région Grand Est devrait aussi pouvoir disposer d'une présence à Paris (bureau, salle de réunion,...), en plus de sa représentation à Bruxelles auprès des institutions européennes. Elle devrait par ailleurs réfléchir à l'opportunité d'ouvrir à terme de tels bureaux

dans les grandes régions du monde susceptibles d'être concernées par nos atouts : continent américain, Asie, etc.

Au-delà de l'image et de la visibilité du Grand Est, la région Grand Est doit augmenter son « pouvoir de séduction » sur chacun des huit points évoqués ci-dessus et repris ci-après :

### **2.3.1. LA LOCALISATION PAR RAPPORT AUX MARCHÉS : LA VALORISER**

La Région Grand Est est naturellement bien située, mais elle doit valoriser cette situation privilégiée. Cela passe par les axes suivants :

#### **→ Profiter du voisinage**

Le Grand Est côtoie des économies puissantes et dynamiques (Allemagne, Suisse, Luxembourg), qui ne doivent pas être considérées uniquement comme des concurrentes. Cette proximité géographique peut être profitable de deux façons :

- en puisant chez ces voisins des exemples de bonnes pratiques transposables ;
- en jouant la complémentarité : s'appuyer sur les forces des voisins pour proposer aux investisseurs un environnement favorable dépassant les frontières nationales (clusters transfrontaliers, réseaux d'universités, ...) ;
- en proposant des synergies dans la construction de projets communs.

#### **→ Affiner la connaissance du tissu existant**

Le CESER suggère la réalisation d'une **cartographie analytique des entreprises étrangères implantées** (quelle origine ? quel champ d'activités ? quelle taille ? quelle gouvernance locale ? ...) et sa diffusion à l'extérieur.

#### **→ Viser toutes les formes d'investissements**

Les nouvelles implantations se faisant rares, la Région doit assurer une **veille renforcée** sur toute forme d'investissements venus de l'extérieur, comme par exemple :

- Les relocalisations d'entreprises : quoique loin d'être massif, ce phénomène n'est plus marginal, compte tenu de la hausse des coûts de production dans les pays émergents et de l'intérêt logistique d'un rapprochement géographique entre l'offre et la demande.
- Les éventuelles reprises d'entreprises par des entités étrangères.
- Le développement d'entreprises étrangères déjà existantes sur le territoire

### **2.3.2. LES INFRASTRUCTURES : LES OPTIMISER**

#### **→ Les réseaux de transport**

Le CESER invite la Région à construire un **plan à moyen/long terme de mise à niveau des connexions** entre les agglomérations du Grand Est et les centres de décision périphériques (Paris, Francfort, ...). Cela implique notamment que les réseaux de transport soient « branchés » sur ceux des pays limitrophes.

### → Le Très Haut Débit

Le CESER encourage également la Région à poursuivre ses efforts en vue du déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit là d'une carte majeure dans la compétition internationale pour attirer des projets d'investissement, tout en donnant leur chance aux territoires ruraux.

### 2.3.3. DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES : RECENSER ET DÉVELOPPER

#### → Un fichier du foncier centralisé

Le CESER suggère la création, avec l'aide des acteurs locaux, d'un **catalogue des disponibilités foncières à l'échelle de la région**. Assis sur une base de données cartographique, ce fichier recenserait l'ensemble des bâtiments disponibles, friches et zones d'activité potentielles (données issues des SCOT, PLU, ...).

### 2.3.4. DE LA MAIN D'ŒUVRE FORMÉE ET DISPONIBLE – RÉPONDRE AUX BESOINS

#### → Miser sur la formation

L'accès à la qualification et à l'élévation des niveaux de qualification est un enjeu fort pour le développement de la région Grand Est. **L'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)**, contribuerait efficacement à une politique volontariste en matière de qualification de haut niveau.

Par ailleurs, la politique de formation initiale de la Région doit s'attacher à développer et renforcer des filières de formation de tous niveaux, au-delà des seules universités et avec un accent particulier sur les niveaux III à I et l'apprentissage. La diversité des acteurs de la formation présents sur le territoire est à valoriser comme une richesse pour le développement économique et l'attractivité du Grand Est.

Quant au développement tout au long de la vie de formations différenciantes et uniques en France, il constituerait un levier de fixation des natifs et des non natifs de la Région Grand Est.

#### → Développer l'apprentissage transfrontalier

Pour le CESER, le **développement** de l'apprentissage transfrontalier doit être une priorité de la Région Grand Est. Il doit s'appuyer sur les dispositifs mis en place par les trois anciennes régions, qui devront néanmoins faire l'objet au préalable d'une évaluation qualitative et quantitative, ainsi que sur les dispositifs européens du type « Erasmus professionnel ».

#### → Promouvoir la connaissance des langues

L'emploi transfrontalier ne se développera que s'il peut s'appuyer sur un enseignement des langues jouant à fond la carte du bilinguisme, voire du multilinguisme (anglais, allemand, espagnol). A cet égard, un accent particulier doit être mis sur l'enseignement de l'allemand, dans la perspective du marché de l'emploi dans les territoires frontaliers.

### 2.3.5. DES RÉSEAUX D'EXCELLENCE : RENFORCER L'EXISTANT

L'implantation ex nihilo (ou presque) d'une grande unité de production décidée par un investisseur étranger est devenue rare. Aussi est-il plus réaliste de capitaliser sur les forces de

la région pour tenter de capter des investissements entrant en résonance avec le tissu économique existant.

#### → Cultiver les réseaux

A cette fin et à atouts comparables, la qualité des relations humaines est un critère discriminant capital. C'est bien souvent par l'établissement de relations de confiance que se concrétise une implantation étrangère. Et une fois effective, celle-ci doit s'ancrer dans le territoire. Cela implique de **renforcer au quotidien les liens entre les décideurs publics et les entreprises** (y compris par le développement d'événementiels ciblés), aussi bien sur place (notamment avec les dirigeants d'établissements) que dans le pays d'origine. Ces connexions ne peuvent qu'augmenter les chances de capter de nouvelles implantations de ce pays.

Renforcer le réseau, c'est aussi favoriser les relations des entreprises entre elles en tenant à jour et en diffusant un catalogue des implantations étrangères, par type d'activité et origine géographique (voir plus haut).

#### → Miser sur l'endogène

Il faut également miser sur l'endogène. C'est-à-dire par exemple maintenir une veille permanente pour repérer, voire anticiper, les difficultés éventuelles des entreprises existantes et ainsi augmenter leurs chances de survie. Mais aussi pour déceler les start-up et « jeunes pousses » émergeant du territoire et se donner les moyens de les retenir avant qu'elles ne partent se développer ailleurs. **Il faut donc identifier et valoriser les actions existantes dans ce domaine.**

#### → Développer les points forts

Dans l'esprit de la Stratégie de Spécialisation Intelligente-S3, le CESER invite la Région à **développer les points forts du Grand Est, afin de les rendre encore plus visibles de l'extérieur et de susciter ainsi un effet d'image.** Cette action volontariste pourrait notamment passer par des appels à projets visant à renforcer tel ou tel réseau et s'appuyer sur des relations à l'échelle mondiale entre universités, écoles et autres organismes. En outre, la Région devrait soutenir le développement de structures favorisant l'innovation et l'accompagnement de projets d'entreprises innovantes, afin de les rendre aptes à s'adapter aux mutations économiques de leurs secteurs.

#### → Affirmer la Région Grand Est comme partenaire de l'État

Par le professionnalisme et la réactivité de ses services, la Région doit se poser comme interlocuteur privilégié de l'État. Elle doit notamment cultiver des relations régulières avec les acteurs nationaux susceptibles d'engendrer de nouveaux investissements en France. Le CESER suggère en particulier d'entretenir des liens avec Business France, en identifiant clairement le référent régional au sein de cette agence dédiée à l'internationalisation de l'économie française, pour être au fait des projets « entrants » et être en mesure de favoriser leur aiguillage vers le Grand Est.

### 2.3.6. DES ÉQUIPEMENTS STRATÉGIQUES : IDENTIFIER ET PROMOUVOIR

#### → Connaître ce qui fait notre différence

Le CESER estime nécessaire d'**identifier précisément tous les équipements différenciants de la région** et de définir une politique spécifique de soutien à leur endroit. Un tel inventaire devrait s'accompagner d'actions de communication destinées à promouvoir ces équipements, aussi bien à l'extérieur qu'au sein même de la région Grand Est.

### 2.3.7. UN RÉSEAU D'ACCUEIL ACTIF ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE : FIXER LES FEMMES ET LES HOMMES

#### → Améliorer l'attractivité résidentielle

La promotion du Grand Est doit s'exprimer dans des domaines dépassant les atouts strictement économiques. L'attractivité d'une région passe aussi par la qualité de son cadre de vie, son potentiel touristique, son rayonnement culturel, sa capacité à organiser de grands événements sportifs et culturels et à profiter de l'élan qu'ils engendrent pour communiquer et promouvoir la région.

Cet aspect est capital pour attirer des cadres et favoriser leur intégration, afin de les « fixer » dans le Grand Est. Mais, compte tenu de l'importance de son tissu industriel, la Région Grand Est doit également s'attacher à attirer ou retenir des catégories intermédiaires de type BTS et DUT, en leur assurant un environnement résidentiel et de loisirs séduisant.

#### → Faciliter le dialogue social

Le dialogue social est un préalable indispensable et doit s'inscrire en amont de l'action économique (informations, réunions, échanges entre les acteurs), afin de présenter un environnement propice à l'intérêt des femmes, des hommes et de l'entreprise.

### 2.3.8. UN ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER : MISER SUR LA RÉACTIVITÉ

Le rythme économique étant de plus en plus rapide, la capacité à réagir vite est devenue capitale pour un territoire. Réagir vite, cela signifie être en mesure de répondre rapidement et de façon pertinente à une manifestation d'intérêt de la part d'un investisseur étranger, afin d'instaurer immédiatement avec lui une relation de confiance. Il s'agit d'être capable de prévenir les difficultés et de lever les freins avec réactivité et efficacité, et par des organismes attentifs et bien identifiés.

#### → Une task force régionale

A cette fin, le CESER suggère la **création d'une « task force » régionale** composée d'agences de développement, de financiers, d'aménageurs, de chercheurs, d'experts comptables, de représentants de la Région et de l'Etat spécialisés dans l'implantation d'entreprises, etc... Cette structure, à composition variable selon les besoins exprimés, permettrait une prise en charge globale des dossiers significatifs pour répondre dans les plus brefs délais aux demandes des investisseurs. Parmi les outils sur lesquels elle pourrait s'appuyer, le CESER préconise la **création d'un fichier recensant les forces locales du développement** afin d'assurer une mise en relation rapide sur le terrain avec l'interlocuteur adapté.

### → Des dispositifs leviers

La réactivité implique également que la Région Grand Est **dispose d'une gamme de dispositifs régionaux susceptibles de jouer le rôle de levier** pour permettre aux investisseurs étrangers d'avoir accès à d'autres sources de financement.

## LE PILOTAGE ÉCONOMIQUE

Agences de développement, établissements publics locaux, chambres de commerce et d'industrie, ... les acteurs territoriaux œuvrant pour le développement économique sont multiples et divers. En confiant aux Conseils régionaux le soin de bâtir un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la loi NOTRe a donné à la Région le rôle de chef de file en matière de développement économique. Elle doit associer les partenaires territoriaux (métropoles, autres collectivités territoriales), car une vision régionale cohérente ne peut impliquer la Région seule. Mais elle doit assumer pleinement une fonction de pilote de la stratégie régionale, qu'elle aura définie.

### → Une instance de pilotage et de coordination

Enjeu d'intelligence territoriale, le maillage et la coordination des acteurs au niveau local constituent un atout concurrentiel fort pour les investisseurs. La fonction de pilotage passe par la nécessaire coordination des multiples acteurs œuvrant pour le développement économique de la région. A cette fin, le CESER préconise **la création par la Région d'une instance de gouvernance collaborative associant les collectivités, les agences de développement, les réseaux consulaires, les Technopoles, ...**

L'objectif doit être à terme une recomposition du paysage régional des organismes de développement économique, sous l'égide de la Région Grand Est. Toutefois, ce paysage se caractérise par un tissu très dense de compétences et d'efficacité au service des territoires, qu'il importe de ne pas mettre en péril par une approche centraliste et uniforme. La proximité, gage d'une connaissance fine du territoire, doit être préservée. L'enjeu est de développer des synergies, d'assurer une émulation et un partage des compétences plutôt qu'une concurrence exacerbée entre les territoires.

Par ailleurs, la région Grand Est n'est pas organisée aujourd'hui de manière homogène en matière de promotion économique. Alors que certaines parties du territoire comptent plusieurs organismes qui œuvrent au développement de l'économie locale, d'autres sont dépourvues de structures dédiées. Par ailleurs, les métropoles disposent de moyens que n'ont pas les territoires ruraux. Ce qui donne à la Région une responsabilité particulière quant au développement économique de ces derniers. Afin de ne pas accentuer les déséquilibres territoriaux, **la Région doit renforcer son soutien à l'animation des territoires moins bien pourvus et moins attractifs, et relayer leur promotion à l'échelle du Grand Est** afin qu'ils ne soient pas ignorés.

Enfin, les services régionaux chargés de la gestion des fonds européens doivent être associés de manière étroite et constante au pilotage de la stratégie économique régionale.

## **2.4. CONCLUSION**

Le CESER a tenté de définir les axes d'action qui lui paraissent devoir être privilégiés pour rendre la région plus attractive aux investisseurs étrangers. Ces priorités ne relèvent pas toutes de la seule collectivité régionale. Mais celle-ci dispose des leviers pour agir sur l'ensemble du dispositif. Pour les socioprofessionnels, le Grand Est a les atouts pour tirer son épingle du jeu dans la compétition internationale. Mais ces atouts restent à optimiser. Pour ce faire, il importe en premier lieu que la Région crée et diffuse une image forte et différenciante du Grand Est et qu'elle assume pleinement le rôle de stratège et de coordinateur du développement économique.



# ANNEXE 1 : LETTRE DE SAISINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

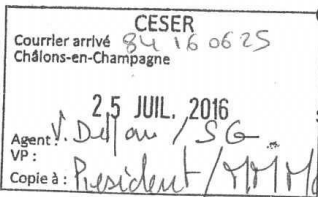
## Région **ALSACE** **CHAMPAGNE-ARDENNE** **LORRAINE**

LE PRÉSIDENT

**PHILIPPE RICHERT**  
ANCIEN MINISTRE

**Monsieur Patrick TASSIN**

Président du CESER  
5 rue de Jéricho  
CS 70041  
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Cedex



Strasbourg, le 21 JUL. 2016

Monsieur le Président,

En application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation de la République), j'ai engagé l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), avec la volonté de fédérer l'ensemble des forces vives autour d'un plan d'actions au service de la compétitivité du Grand Est qui reste la préoccupation majeure de nos concitoyens.

En lien avec les Elus régionaux mobilisés à mes côtés, en charge des questions de développement économique et d'innovation, j'ai souhaité que cette démarche soit menée dans un esprit résolument ouvert et fondé sur le dialogue avec les décideurs publics et économiques.

C'est dans cet esprit que je souhaiterais mobiliser le Conseil économique social et environnemental sur deux sujets afin d'obtenir des propositions concrètes qui pourraient être reprises dans ce document.

Il s'agit tout d'abord de celui de **la transition énergétique** : quel serait le potentiel économique de notre région en la matière ? Comment les politiques publiques de développement économique et d'innovation pourraient contribuer à l'expression de ce potentiel ?

Il s'agit ensuite de **l'attractivité** : comment rendre notre région plus attractive aux investisseurs étrangers ? Quelles sont les forces qui doivent être mises en avant et quelles devraient être nos cibles privilégiées ?

Cette saisine est indépendante de celle que je ferai sur la version projet du SRDEII.

Au regard du calendrier très serré, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me **transmettre vos propositions concrètes sur ces deux questions pour fin octobre 2016**.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Région **ALSACE** · **CHAMPAGNE-ARDENNE** · **LORRAINE**

Adresse postale :  
Maison de la Région · 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 · F 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67 · Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région · 5 rue de Jéricho  
CS 70441 · F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31 · Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région · Place Gabriel Hocquard  
CS 81004 · F 57036 Metz Cedex 1  
Tél. 03 87 33 60 00 · Fax 03 87 32 89 33

[www.alsacechampagneardennelorraine.eu](http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu)

## **ANNEXE 2 : COMPOSITION DES GROUPES**

---

### **Comité de Pilotage**

- Présidente : Marie-Madeleine MAUCOURT
- Membres : Bruno FAUVEL, Pascal LOUIS, Jacky TOUPENET, Georges WALTZ

### **Transition énergétique**

- Président : Bruno FAUVEL
- Rapporteur : Jacky TOUPENET
- Membres : Michel ADAM, Sylvie BERTHOUX, Olivier CAYLA, Marie-Christine CRETON, Bénédicte DA PONT, Valérie GENESSEAU, Frédéric MARION, Marie-Madeleine MAUCOURT, Michèle SEVERS, Jean-Pierre TALAMONA, Didier VAUCOIS, Virginie WILLAIME-MOREL.

### **Attractivité**

- Président : Georges WALTZ
- Rapporteur : Pascal LOUIS
- Membres : Gilles BAILLAT, Francis BECARD, Chantal BERTHELEMY, Astrid BOOS, Michel BOULANT, Alain KIMMEL, Véronique KLEIN, Gilbert KRAUSENER, Claude LECLERC, Marie-Madeleine MAUCOURT, Robert MERTZ, Jackie PAULUS, Marc PHILIBERT, Jacqueline RIEDINGER-BALZER, Michel RUDENT, Marcel SCHOTT, Bruno THERET.

## **ANNEXE 3 : RAPPEL DES DERNIERS AVIS ADOPTÉS PAR LES CESER D'ALSACE, DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET DE LORRAINE ABORDANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

---

### **CESER Alsace**

- Avis « [Affronter l'urgence par une transition écologique globale et fédératrice](#) » - 2015
- Démarche « ALSACE 2030 » Environnement / Transition énergétique – 2014
- Avis « [Les énergies en Alsace : état des lieux et perspectives](#) » - 2012
- Avis « [Les déclinaisons du Grenelle de l'environnement en Alsace](#) » - 2011
- Avis « [La filière bois en Alsace](#) » - 2007

### **Schémas liés à l'environnement - Région Alsace**

- [Contrat de Plan Etat-Région Alsace](#) (CPER) 2015-2020 – adopté le 26 avril 2015
- [Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Alsace](#) (SRCE) - adopté par arrêté préfectoral du 22 décembre 2014
- [Schéma Régional Climat Air Énergie pour l'Alsace](#) (SRCAE) adopté par arrêté préfectoral du 29 juin 2012

### **CESER Champagne-Ardenne**

- Avis « Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) » - 2015
- Avis « Contrat de Plan État-Région 2015-2020 » - 2015
- Rapport de synthèse « La Transition écologique : vers une mutation nécessaire » - 2015
- Rapport et avis « Les produits et matériaux biosourcés en Champagne-Ardenne à l'horizon 2025 » - 2015
- 
- Rapport « Le projet de centre industriel de stockage géologique profond des déchets radioactifs (CIGEO) » - 2013
- Rapport « Une politique régionale cohérente pour la biodiversité : le SRCE, une chance à saisir » - 2013
- Avis « Plan Climat Air Énergie Régional » - 2012
- Rapport et avis « Bois et construction, quelles synergies pour la Champagne-Ardenne ? » - 2011

## **CESE Lorraine**

- [Indicateurs Territoriaux du Développement Durable de la Lorraine 2015](#) (rapport) - 2015
- [Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique \(SRCE\)](#) – 2014
- [La lettre DD - Les entreprises d’insertion, acteurs du développement local durable](#) – 2014
- [La lettre DD - Développement durable : passer du concept au concret](#) - 2014
- [Contribution au débat public Cigéo](#) (communication) - 2013
- [Formation et développement durable](#) (rapport) - 2013
- [Contribution au débat sur la transition énergétique](#) - 2013
- [Indicateurs Territoriaux du Développement Durable de la Lorraine 2013](#) (rapport) - 2013
- [Avis sur le Schéma Régional Climat Air Energie \(SRCAE\)](#) - 2012
- [Bâtir une véritable filière bois lorraine](#) (rapport) - 2011

## **Schémas et documents stratégiques liés à l’environnement - Région Lorraine**

- [Schéma Régional Climat Air Energie](#) (SRCAE) - décembre 2012
- [Schéma Régional de Cohérence Ecologique](#) (SRCE) - fin 2015
- [Convention Interrégionale du Massif des Vosges](#) (CIMV) - 2015-2020
- Plan Régional d'Agriculture Durable – 2015

## **ANNEXE 4 : TRANSITION ENERGETIQUE : AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

---

- Une grande région diversifiée. - AGRESTE, mars 2015.
- Diagnostic de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (ACAL). - Préfets d'ACAL, SGAR s, juillet 2015.
- La filière forêt, bois : synthèse de rapports. CGAAER, janvier 2015.
- Portrait forestier des treize régions métropolitaines. Inventaire forestier, avril 2016.
- Mission relative aux exportations de grumes et aux déséquilibres de la balance commerciale de la filière forêt-bois française. Christian FRANQUEVILE, député des Vosges, pour le Premier Ministre, juillet 2015.
- Chiffres clés des énergies renouvelables. CGEDD, 2014.
- 2015, bilan électrique et perspectives pour le Grand-Est. RTE, 2016.
- Dynamique autour SRCAE d'Alsace doc Région Alsace/Ademe 2015.
- Développement économique, la transition énergétique, levier social de développement local. ETD&GRDF, juin 2015.

## **ANNEXE 5 : LISTE DES ORGANISMES AUDITIONNÉS**

---

### **Transition énergétique :**

- ADEME Alsace Champagne-Ardenne Lorraine : Mme Sabine FRANCOIS, Directrice régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.
- Caisse des Dépôts : M. Patrick DE RUGERIIS, Directeur régional adjoint Grand Est - Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine de la Caisse des Dépôts.
- DRAAF Alsace Champagne-Ardenne Lorraine : M. Benoît FABBRI, Directeur Régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.
- DREAL Alsace Champagne-Ardenne Lorraine : Renaud LAHEURTE, Directeur Régional adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et Jean-Jacques FORQUIN, chef du pôle Energies renouvelables.
- Énergéticiens : Mme Ludmilla GAUTIER, représentante Territoriale Alsace de la Délégation régionale Grand Est d'EDF.

### **Attractivité :**

- ADIRA : Mme Monique JUNG, Directrice,
- Aube Développement : Mme Valérie THIERY, Responsable
- Moselle Développement : M. Louis EXERTIER, Directeur Régional Adjoint, M. Thierry PETRY, Chargé d'affaires, Mme Martine WELTZER, Chargée d'affaires



**Présidence**

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex  
03 26 70 31 79

**Antenne territoriale de Strasbourg**

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg  
03 88 15 68 00

**Antenne territoriale de Metz**

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1  
03 87 33 60 26

[ceser@alsacechampagneardennelorraine.eu](mailto:ceser@alsacechampagneardennelorraine.eu)

[www.ceser-grandest.eu/](http://www.ceser-grandest.eu/)

**Retrouvez le CESER sur Twitter @cesergrandest  
et Facebook [www.facebook.com/ceserge](http://www.facebook.com/ceserge)**

